



Code de vie du campeur

Le **code de vie du campeur** a pour objectif d'encadrer la vie au camp de tous les campeurs, afin de donner et maintenir un environnement stable et sécuritaire dans lequel l'enfant se sentira confortable et pourra se développer.

1. Les règlements

Le campeur s'engage à :

- S'amuser de façon respectueuse et sécuritaire ;
- Participer aux activités avec entrain, bonne humeur et plaisir ;
- Respecter les consignes des adultes responsables ;
- Utiliser un langage adéquat, poli, courtois envers les campeurs et les employés ;
- Régler ses conflits sans utiliser la violence ;
- Prendre soins de l'équipement, des locaux et du matériel ;
- Respecter la nature et l'environnement ;
- Porter des vêtements décents et appropriés aux activités du Centre ;
- Laisser à la maison les jeux vidéo, le cellulaire et la tablette électronique.
- Les échange de matériel sont interdits

2. Les procédures en cas de manquement aux règlements

Dans les cas d'un manquement au code de vie du campeur, selon la gravité de la situation et la répétition des manquements, les mesures suivantes seront appliquées :

- Le campeur est averti verbalement par le moniteur. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un employé du Centre.
- L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par un employé du Centre.
- L'enfant est suspendu pour une journée, le parent est avisé verbalement par le responsable du camp. Un avis écrit et verbal seront remis au parent les avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion. Il n'y a pas de remboursement pour la journée de suspension.
- L'enfant est exclu de tous les camps offerts par le Centre Plein Air Fatima pour l'été en cours. Le coordonnateur avise verbalement et par écrit le parent. Dans ce cas, le remboursement sera émis en fonction du nombre de jours non-utilisés (les frais d'inscription et les journées utilisées ne sont pas remboursables).
- Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp en respectant les règles mentionnées ci-haut pourrait donc se voir expulsé, dans les meilleurs intérêts du camp et du campeur.

